



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA CORSE DU SUDEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PETRETO-BICCHISANO - 20140 -

Nombre de Membres	Afférents au Conseil Municipal : 13	En exercice : 13	Qui ont pris part à la délibération : 10
-------------------	-------------------------------------	------------------	--

Quorum atteint

Date de la Convocation : 20.10.2025

Date d'affichage : 20.10.2025

Délibération n° : 23/2025Séance du 25 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq et le ,25 octobre à 15 heures le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jacques NICOLAÏ, Maire.

Présents :; M. BARTOLI Paul Joseph ; Mme BLONDIO-MONDOLONI Virginie ; M ETTORI Maurice ; M. FERRANDINI François ; M. NICOLAÏ Jacques ; M. OLIVESI Jean-François ; Mme COLONNA D'ISTRIA ép PARLA Jacqueline

Représentés :; M GIACOMINI Jean-Marc Par M. NICOLAÏ Jacques ; M. MACCIONI Louis par M. OLIVESI Jean-François ; M. SANTONI François Par M. BARTOLI Paul Joseph

Absents; Mme ARRII Andréa M. CARLOTTI Patrick Joseph-Marie ;;M GUIDERDONI Jean-François Pierre ;

Secrétaire : M. OLIVESI Jean-François

Objet de la délibération: Opération d'ordre budgétaire (chapitre 041 – section d'investissement) : transfert de subventions d'équipement du compte 131 (Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables) vers le compte 132 (Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables)

Délibération n° 23/2025

Vu le CGCT notamment ses articles L 2321-2 et suivants relatifs aux opérations d'ordre budgétaires

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux communes et établissements publics locaux ;

Considérant la nécessité de procéder à une opération d'ordre budgétaire visant à constater le transfert de subvention d'équipement inscrite au compte 131 (Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables) vers le compte 132 (Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables) dans le cadre d'une régularisation comptable.

Considérant qu'il s'agit d'une opération n'entraînant pas de mouvement de trésorerie, mais simplement une régularisation comptable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Art 1 : d'autoriser l'inscription d'une opération d'ordre budgétaire correspondant au transfert de la subvention d'équipement reçue (compte 131) vers la subvention d'équipement transférée (compte 132) ;





Art 2 : de mandater le maire afin de procéder aux écritures comptables correspondantes, à savoir :

débit du compte 1311 : 357 033,15 €
crédit du compte 1321 : 357 033,15 €

débit du compte 1312 : 349 370,23 €
crédit du compte 1322 : 349 370,23 €

débit du compte 1313 : 79 328,16 €
crédit du compte 1323 : 79 328,16 €

Extrait application HELIOS :

1311 C	357.033,15	0,00	0,00 C	357.033,15
1312 C	349.370,23	0,00	0,00 C	349.370,23
1313 C	79.328,16	0,00	0,00 C	79.328,16

Il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

Chapitre 041	Opération d'ordre budgétaire	
Comptes	Dépenses d'investissement	Montant
1311		357 033,15 €
1312		349 370,23 €
1313		79 328,16 €
	Total	785 731,54 €
	Recettes d'investissement	Montant
1321		357 033,15 €
1322		349 370,23 €
1323		79 328,16 €
	Total	785 731,54 €

Art 3 : la présente délibération sera transmise au représentant de l'État et publiée selon la réglementation en vigueur

Vote : Pour : 10 voix - Contre : voix - Abstentions : voix

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



Le Maire

Jacques NICOLAÏ

